



REPUBLIC

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 077-217704949-20260219-DELIB2026_0016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 06/02/2026	Le dix-neuf février deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage 19/02/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel DESSOGNE, Maire Adjoint en charge des Finances.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....13 Votants.....18	<p>Etaient présents(es) : Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Eric SAINT SEBASTIEN, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Olivier BEUDAERT, Josiane PACHOLKI, Sébastien DERREUMAUX, Alain GUYONNET, Geneviève DARGNAT et Hermann TYNDAL et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Alain MOMON pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Régine BRAUN pouvoir à Valérie BOCQUEL Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE</p> <p>Absent(s) : Daniel PIGNOT, Maud THOURY, Nassima VIGUIER, Sébastien PELLERIN, et Nicolas POUZET</p>
Réf : 2026-015 Objet : Séjour Maison de l'Enfant été 2026 L'Adjoint au Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 19/02/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 19/02/2026 L'Adjoint au Maire en charge des Finances	Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2026-015- Séjour Maison de l'Enfant été 2026

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la Commune de proposer des séjours aux enfants de Vernou-la Celle sur Seine pendant les vacances scolaires ;

Entendu Madame Brigitte GOUYON, Adjointe au Maire en charge aux affaires scolaires,

Présenter à l'Assemblée délibérante les 2 séjours organisés en juillet et en aout 2026 par la Maison de l'enfant :

- Séjour du 18 juillet au 25 juillet => Les Cyclamens dans le Jura :
 - Coût total du séjour : 7 460 € et 5 530 € pour le transport, soit un coût total de 12 990 € ;
 - Nombre de participants : 24 enfants de 6 à 11 ans, accompagnés de 3 animateurs ;
 - Montant par enfant : 541,25€ avec une possibilité de paiement en 5 fois maximum (mars, avril, mai, juin et juillet)
- Séjour du 26 aout au 28 aout => Mini séjour pour les maternels aux bords de la Loire :
 - Coût total du séjour : 2 534,32 € et 1 254 € pour le transport, soit un coût total de 3 788,32 € ;
 - Nombre de participants : 16 enfants de 3 à 5 ans, accompagnés de 3 animateurs ;
 - Montant par enfant : 236,77 € avec une possibilité de paiement en 5 fois maximum (mars, avril, mai, juin et juillet)

Le montant demandé aux familles est susceptible d'être modifié ou diminué selon les actions menées par la Maison de l'enfant.

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte les deux séjours proposés en juillet et aout 2026

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19/02/2026

Monsieur Daniel DESSOGNE,
Maire Adjoint en charge des Finances



Secrétaire de séance : Michel DOYEN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Doyen', written in a cursive style.